

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

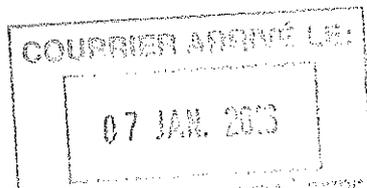
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/227

**Adhésion
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à l'association AMORCE**



Présents : 27

Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

Excusés représentés : 4

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Conseillers Communautaires:

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE
Procuration à M. Georges DAUBIN

Excusés non représentés : 11

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président)

M. Georges BREDEMENT (8^{ème} Vice-Président)

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires:

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMETTE

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOTH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment ses articles 66 et 68;
- VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.07.04/179 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence – Adoption des compétences Environnement et Cadre de vie;
- VU les statuts de l'association AMORCE;

Considérant le rapport du Président ;

Lieu unique de partage des connaissances et des expériences de terrain, AMORCE est un réseau reconnu d'expertise, d'échange et de défense des intérêts des collectivités et des professionnels, formé d'élus et de techniciens, qui apporte à ses membres des informations pointues. L'association dispose d'une équipe de 20 permanents dont l'expertise permet de faire avancer les problématiques des adhérents aux niveaux national et européen.

L'adhésion à AMORCE permet de bénéficier de :

- *Renseignements personnalisés*
- *Interventions à la demande chez les adhérents*
- *Groupes d'échange et de travail*
- *Congrès et Colloques*
- *Guides et autres publications*
- *Lettres aux adhérents*
- *Listes de discussions thématiques*
- *Connexion à l'espace adhérents du Site Internet*

Considérant les enjeux techniques, juridiques, financiers et fiscaux que représentent la gestion des déchets ménagers et assimilés, et l'émergence des questions énergétiques;

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de bénéficier d'un accompagnement, de retours d'expériences et de faire entendre ses préoccupations dans ces domaines;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'Association AMORCE à compter de l'année 2016 au titre des compétences Déchets et Energie.

ARTICLE 2 - De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein des instances de l'association AMORCE :

<u>Titulaire</u>
▪ M. Michel RINÇON <i>(Conseiller Communautaire – Membre du Bureau)</i>
<u>Suppléant</u>
▪ M. Jean-Luc CELIGNY <i>(Conseiller Communautaire)</i>

ARTICLE 3 - D'inscrire les crédits nécessaires à cette adhésion à la section de fonctionnement du budget 2016 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 4 - D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et documents nécessaires pour mener cette affaire à son terme.

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 - Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président de l'association AMORCE ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **06 JAN. 2016**

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Président de l'association AMORCE, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le